

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°156/2025

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	05 DECEMBRE 2025	05 DECEMBRE 2025
<b>OBJET :</b> Cession de matériels informatiques				
<b>RESUME :</b> Il est proposé aux élus communautaires bénéficiaires qui le souhaitent, le rachat des PC/tablettes mis à leur disposition dans le cadre de leur fonction durant le mandat 2020-2026				

L'an deux mille vingt-cinq,  
le onze décembre,  
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune d'Eygalières, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GESLIN Laurent ; HERTZ Benoît ; JODAR Françoise ; MANGION Jean ; MORICELLY Benjamin ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANCHEZ Claude.

**ABSENTS :** MMES ET MM. BLANCARD Béatrice ; GARCIN-GOURILLON Christine ; LICARI Pascale ; MAURON Jean-Jacques ; MILAN Henri ; MISTRAL Magali ; SALVATORI Céline ; SANTIN Jean-Denis ; THOMAS Romain.

**PROCURATIONS :**

- De MME. DORISE Juliette à M. COLOMBET Gabriel ;
- De M. GARNIER Gérard à M. FAVERJON Yves ;
- De M. MARIN Bernard à MME. JODAR Françoise ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. HERTZ Benoît.
- De MME. UFFREN Marie-Christine à MME. PELISSIER Aline ;

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GESLIN Laurent

Le conseil communautaire,

**Rapporteur :** Jean-Christophe CARRE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** la décision du Président n°133/2020 en date du 17 novembre 2020 portant sur l'acquisition de PC/tablettes à destination des élus communautaires ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles n°08/2022 en date du 11 février 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 28 novembre 2025 ;

Madame la Vice-Présidente rappelle aux élus communautaires :

En 2020, au début du présent mandat, les membres du conseil communautaire se sont vu proposer la mise à disposition d'un PC/tablette dans le cadre notamment de la dématérialisation des convocations et de la transmission des rapports des assemblées.

Ces PC/tablettes ont été acquis après de la société NEPTIS SARL au tarif unitaire de 350,05 € HT (frais de livraison inclus). La durée d'amortissement comptable de ce type de matériels est de 3 ans.

Madame la Vice-Présidente propose aux élus communautaires :

Pour les élus communautaires bénéficiaires qui le souhaitent, il est proposé la cession, à la fin de leur mandat, du matériel mis à leur disposition au montant forfaitaire de 1,00 € TTC.

Ce montant a été établi en tenant compte à la fois de la valeur résiduelle de l'équipement, dépendant de son amortissement, et de sa valeur d'usage.

Les modalités pratiques proposées aux élus qui souhaitent procéder au rachat sont les suivantes :

- Restitution temporaire du PC/tablette avec tous ses accessoires et équipements associés ;
- Le service pôle numérique procédera à la levée de l'ensemble des limitations d'usage affectant le PC/tablette, afin d'en garantir l'utilisation pleine et entière ;
- La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles émettra un titre de recettes individuel ;
- Les élus communautaires pourront récupérer le matériel au siège de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles sur présentation d'un justificatif de paiement du titre.

Il est précisé que ces équipements, achetés d'occasion et ainsi conservés par les conseillers communautaires bénéficiaires, ne seront plus maintenus ou dépannés et seront sortis de l'inventaire comptable de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

Pour les élus qui ne souhaitent pas procéder au rachat, les modalités pratiques proposées sont les suivantes :

- Les données personnelles éventuellement stockées sur le matériel doivent être préalablement sauvegardées puis supprimées par l'élu. À défaut, les données qui n'auraient pas été sauvegardées seront définitivement perdues, le pôle numérique procédant à une réinitialisation complète du matériel après sa restitution.;
- Restitution définitive du PC/tablette avec tous ses accessoires et équipements associés.

La mise en œuvre de ces modalités interviendra par décision du Président dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire au Président.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Vice-président :

### Délibère :

**Article 1 : Approuve** le principe de cession de matériels informatiques aux élus communautaires bénéficiaires des PC/tablettes mis à leur disposition dans le cadre de leur fonction durant le mandat 2020-2026, au prix et selon les modalités précisées ci-dessus ;

**Article 2 : Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 31 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télerecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).